

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS

Admission à un projet pédagogique particulier pour l'année scolaire 2027-2028

Programmes reconnus par le ministère de l'Éducation et Programme
d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international

Inscris-TOI

TABLE DES MATIÈRES

1	Mise en contexte	3
1.1	Distinction entre les différents types de PPP offerts au secondaire	3
1.1.1	Programmes reconnus par le ministère de l'Éducation et Programme d'éducation intermédiaire du baccalauréat international.....	3
1.1.2	Projets de type concentration ou profil reconnus par le CSSP	4
1.2	Important à savoir – Transport scolaire.....	4
2	Utilisation de la plateforme <i>Inscris-Toi</i>	5
2.1	Étape 1 – Créer un compte	5
2.2	Étape 2 – Effectuer la demande d'admission	6
2.2.1	Sélection de la période d'inscription.....	6
2.2.2	Identification de l'élève.....	6
2.2.3	Sélection des programmes désirés	8
2.3	Étape 3 – Modifier les programmes sélectionnés (facultatif).....	9
3	Dates importantes à retenir.....	10
4	Des questions ?	11

1 MISE EN CONTEXTE

Ce guide d'accompagnement pour les parents présente les démarches à suivre pour effectuer une demande d'admission à un **projet pédagogique particulier (PPP) reconnu par le ministère de l'Éducation** ou une demande d'admission pour le **Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international** en vue de l'année scolaire 2027-2028.

Il vise à vous accompagner dans l'utilisation de la plateforme *Inscris-Toi* et à vous fournir l'information nécessaire pour compléter le processus d'admission conformément aux échéances établies.

1.1 Distinction entre les différents types de PPP offerts au secondaire

1.1.1 Programmes reconnus par le ministère de l'Éducation et Programme d'éducation intermédiaire du baccalauréat international

Les **projets pédagogiques particuliers reconnus par le ministère de l'Éducation** sont :

- Le programme [Arts-études \(arts visuels, danse et théâtre\)](#), offert à l'école secondaire du Mont-Bruno
- Le programme [Arts-études \(musique\)](#), offert à l'école secondaire Ozias-Leduc
- Le programme [Sport-études](#), offert à l'école secondaire De Mortagne

Le **Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international** est offert à :

- l'[École d'éducation internationale](#) (pour les élèves de l'ensemble du territoire du CSSP)
- l'[école secondaire De Mortagne](#) (pour les élèves résidants dans la [sous-division 1 du territoire du CSSP](#))
- l'[école secondaire Ozias-Leduc](#) (pour les élèves résidants dans la [sous-division 2 du territoire du CSSP](#))

Pour l'année scolaire 2027-2028, la **période d'admission** pour les Programmes reconnus par le ministère de l'Éducation et le programme d'éducation intermédiaire du baccalauréat international se déroule du **2 au 15 novembre 2026**, via la plateforme Web *Inscris-Toi*.

Il est important de noter que même l'élève est admis dans le programme choisi, le parent doit tout de même procéder à son inscription à l'école lors de [la période officielle d'inscription](#) du 1^{er} au 12 février 2027.

1.1.2 Projets de type concentration ou profil reconnus par le CSSP

Les **projets pédagogiques particuliers de type concentration ou profil reconnus par le CSSP** sont offerts aux écoles suivantes :

- [École secondaire de Chambly](#)
- [École secondaire De Mortagne](#)
- [École secondaire du Grand-Coteau](#)
- [École secondaire du Mont-Bruno](#)
- [École secondaire François-Williams](#)
- [École secondaire le Carrefour](#)
- [École secondaire Ozias-Leduc](#)
- [École secondaire Polybel](#)

Pour l'année scolaire 2027-2028, la **période d'admission** pour les projets pédagogiques particuliers de type concentration ou profil reconnus par le CSSP se déroule lors de la période officielle d'inscription **du 1^{er} au 12 février 2027**, via le site Web Mozaïk Portail Parents.

Le parent fera au même moment l'inscription de son enfant à l'école ainsi que ses choix de cours pour l'année scolaire 2027-2028.

1.2 Important à savoir – Transport scolaire

Certaines écoles offrent des projets pédagogiques particuliers accessibles à l'ensemble des élèves du CSSP. Puisque le CSSP couvre un territoire de 21 municipalités, **le temps de déplacement de votre enfant pourrait être plus long que celui habituellement prévu pour l'école de votre secteur.**

Nous vous invitons à considérer cet élément au moment de l'inscription de votre enfant.

Pour connaître toute l'information relative à l'admissibilité au transport scolaire dans le cas d'un projet pédagogique particulier, visitez le [site Web du CSSP](#).

2 UTILISATION DE LA PLATEFORME *INSCRIS-TOI*

2.1 Étape 1 – Créer un compte

Pour accéder à la plateforme *Inscris-Toi*, vous devez vous rendre sur le site Web : admission.cssp.gouv.qc.ca/Login.

Avant d'utiliser la plateforme, vous devez créer un compte en utilisant le courriel inscrit au dossier scolaire de votre enfant. Si vous ne connaissez pas cette adresse courriel, vous pouvez communiquer avec l'école actuelle de votre enfant.

Seul le parent qui a inscrit son enfant pourra accéder au dossier d'admission et sera responsable du suivi de la demande d'admission.

Pour créer un compte, vous devez :

1. Cliquer sur le bouton ***S'inscrire***, sur la page d'accueil de la plateforme. Cette fonctionnalité est disponible uniquement lors de l'ouverture de la plateforme, soit tout au long de la période d'admission.

2. Remplir le formulaire d'identification du répondant et cliquer sur le bouton ***Soumettre***.

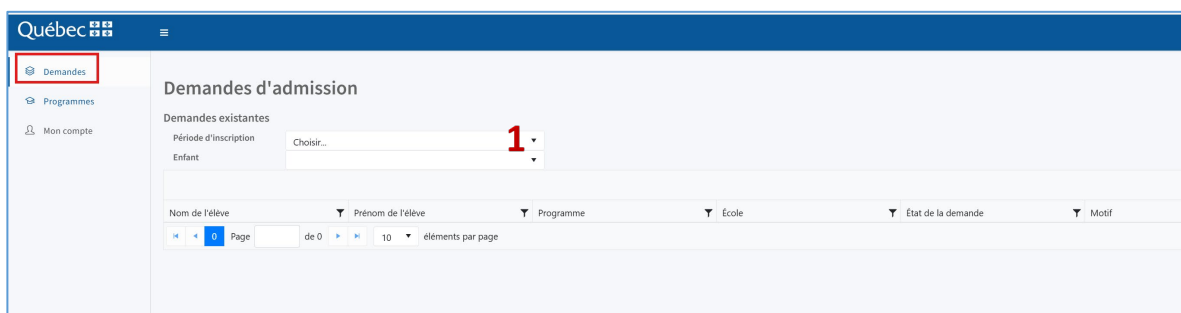
3. Après la création du compte, retournez à la page d'accueil. Saisissez votre courriel et votre mot de passe nouvellement créés et cliquez sur le bouton **Connexion** afin d'accéder à la page d'accueil de la plateforme.

2.2 Étape 2 – Effectuer la demande d'admission

2.2.1 Sélection de la période d'inscription

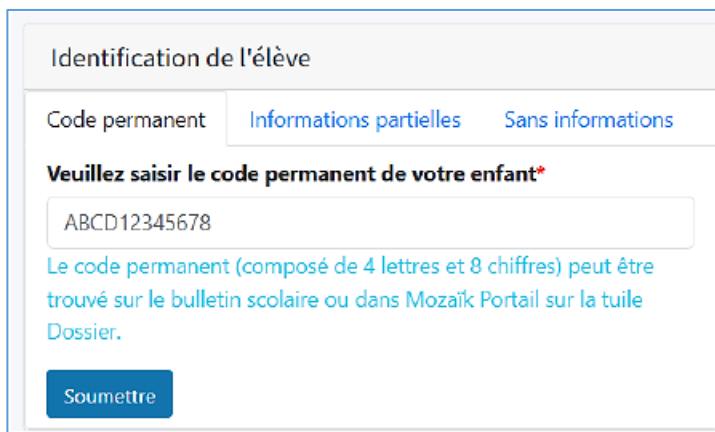
Cliquez sur l'onglet **Demandes** à droite de l'écran et, à l'aide du menu déroulant, sélectionnez la période d'inscription pour laquelle vous souhaitez effectuer une demande d'admission (1).

Pour effectuer une demande d'admission en prévision de l'année scolaire 2027-2028, vous devez sélectionner l'option *Admission PPP 2027-2028*.



2.2.2 Identification de l'élève

Le parent dont l'enfant fréquente déjà un établissement du CSSP doit utiliser son code permanent afin que les informations contenues à son dossier s'affichent automatiquement.



Si vous n'utilisez pas le code permanent, vous devez cliquer sur le bouton **Continuer sans code permanent**.

Lorsque l'adresse courriel au dossier scolaire est la même que celle que vous avez utilisée au moment de créer votre compte sur la plateforme *Inscri-Toi*, et que les données d'identification sont valides, le formulaire qui apparaîtra sera déjà prérempli avec les bonnes informations dans les cases grisées.

Veillez noter que l'adresse principale au dossier scolaire de votre enfant est celle qui est utilisée pour déterminer si votre enfant demeure dans le secteur-école du programme demandé.

Si votre adresse ne figure pas dans la liste déroulante, vous pouvez cliquer sur **Entrer l'adresse manuellement si adresse non trouvée**. Cependant, lors d'une saisie manuelle d'adresse, pour les types de demandes qui priorisent un secteur distinct au Centre de services scolaire de Patriotes, la plateforme ne peut déterminer si l'adresse appartient au secteur. Votre demande sera donc considérée hors secteur ou hors territoire.

Tous les champs suivis d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis.

2.2.3 Sélection des programmes désirés

Pour les demandes aux projets pédagogiques particuliers (PPP) reconnus par le ministère de l'Éducation ou au Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international, lors de la période d'admission, il est possible d'indiquer **jusqu'à trois choix de programmes**.

Si vous souhaitez choisir uniquement un ou deux programmes, vous devez sélectionner **Aucun choix de programme** pour les autres choix.

Il est important d'indiquer vos choix par ordre de préférence.

Dans le formulaire, vous devez indiquer l'école et le programme pour lequel vous souhaitez faire une demande. Chaque programme est automatiquement associé à l'école où il est offert.

The image shows a screenshot of a web form for selecting programs. It is divided into three main sections, each with a header: "Premier choix", "Deuxième choix", and "Troisième choix". Each section contains three rows of input fields. The first row is "Choix de l'école" with a dropdown menu showing "Choisir...". The second row is "Demande" with a dropdown menu showing "Choisir...". The third row is "Url" with a text input field. The form is styled with light blue and white backgrounds and rounded corners.

Pour compléter votre demande, vous devez ensuite cliquer sur **Enregistrer**. La demande s'affichera alors sur la page d'accueil de la plateforme *Inscris-Toi*. Son état sera **En demande – État initial ou En traitement**.

Dans les minutes suivant l'envoi de votre demande, vous recevrez un courriel de confirmation.

2.3 Étape 3 – Modifier les programmes sélectionnés (facultatif)

Votre enfant souhaite modifier les programmes sélectionnés ?

Il est possible de le faire **à l'intérieur des délais prévus. Aucune modification ne sera possible après le 15 novembre 2026.**

Il est possible de retourner dans le dossier de votre enfant pour modifier, ajouter ou retirer des choix.

1. À l'aide de la liste déroulante, sélectionnez la période d'inscription *Admission PPP 2027-2028* et l'enfant associé à la demande d'admission que vous souhaitez modifier.
2. Par la suite, cliquez sur le bouton **Éditer** pour revenir au formulaire de demande. Vous pouvez alors modifier les choix de programmes.
3. Cliquez ensuite sur **Enregistrer** pour enregistrer les modifications apportées à votre demande.

3 DATES IMPORTANTES À RETENIR

Pour l'admission à un programme reconnu par le ministère de l'Éducation ou au Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international, pour l'année scolaire 2027-2028, voici les dates importantes à retenir :

- **Période d'admission** : du 2 au 15 novembre 2026
- **Modification des choix de programme** : du 2 au 15 novembre 2026
- **Réception des réponses d'admission** : 27 novembre 2026
- **Confirmation par le parent du choix de programme à la suite de la réception des réponses d'admission** : au plus tard le 6 décembre 2026
- **Traitement de la liste d'attente** : entre le 7 décembre 2026 et le 8 janvier 2027
- **Réception des réponses concernant la liste d'attente** : au plus tard le 9 janvier 2027

4 DES QUESTIONS?

Pour toutes autres questions concernant les projets pédagogiques particuliers, vous devez communiquer avec l'école du programme sélectionné.

Vous pouvez également visiter les sections [Admission à un projet pédagogique particulier](#) et [Projets pédagogiques particuliers](#) sur le site Web du CSSP pour connaître toute l'information relative à ces sujets.

Les informations relatives aux différents projets pédagogiques particuliers sont également transmises lors [des portes ouvertes](#) des écoles secondaires.